

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 92/054

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 30 Juin, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

23 Juin 1992

DATE D'AFFICHAGE

23 Juin 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN et Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDBLER par M. GAVEN
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS-EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Associations sportives - Attribution de subventions 1992

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1992
- VU la proposition de répartition faite par la Commission des Sports réunie le 30 Avril 1992,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'allouer les subventions suivantes :

. Régates de ROYAN	60 000 F
. ROC OMNISPORTS	460 000 F
. Association Sportive du Lycée de ROYAN	3 500 F
. Association Sportive LP Pierre et Marie Curie	2 200 F
. Association Sportive LP Champlain	3 000 F
. Association Sportive CES Emile Zola	2 600 F
. Association Sportive CES Henri Dunant	3 500 F
. Association Sportive du CES Ste Marie St Jean Baptiste	2 600 F
. Association Sportive de l'Ecole Louis Bouchet Mixte I	2 000 F
. Association Sportive de l'Ecole Maine Geoffroy	3 000 F
. Association "Les Mouettes de ROYAN" < Section TWIRLING >	15 000 F
. Association "Les Mouettes de ROYAN" < Société de TIR >	20 000 F
. Pigeon Sport de ROYAN	1 000 F
. Volley Ball Club de ROYAN (VBCR)	105 000 F
. Association Communale de Chasse Agréée de ROYAN	5 000 F
. Union de la Boule Royannaise	2 000 F
. Aéro-Club de ROYAN	50 000 F
. Club de Football "Les Bleuets"	5 000 F
. Centre Médico Sportif Municipal	15 000 F
. USEP de l'Ecole Jules Ferry	2 000 F
. USEP de l'Ecole L'Yeuse	2 500 F
. USEP La Clairière	1 000 F
. Parapente Club ROYAN Côte de Beauté	5 000 F
. Association "Sport pour tous"	2 500 F
. Côte de Beauté Cyclisme	40 000 F
. Nautile Club	2 500 F

. ROYAN Atlantique Gym	6 000 F
. AJIR (Accueil Jeunesse Information ROYAN)	60 000 F
. Automodelisme	1 000 F
	=====
TOTAL.....	882 900 F
CREDIT RESERVE.....	77 600 F
	=====
<u>TOTAL GENERAL.....</u>	<u>960 500 F</u>

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.10 et 945.18
Article 657 du Budget de l'exercice 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 8 Juillet 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,